

# Élaborer des documents de planification mettant la biodiversité au cœur de la stratégie des territoires, notamment en constituant un réseau d'acteurs pour l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les SCoT et PLU(i)

## Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

## ORIENTATION

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement.

## OBJECTIF

Maintenir les espaces naturels, agricoles et forestiers et reconquérir leur bon état écologique sur le territoire régional, et atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050 sur le territoire néo-aquitain.

## PROBLÉMATIQUES

L'intégration des enjeux de biodiversité dans les documents de planification et d'urbanisme locaux (SCoT, PLU, PLU(i), cartes communales) s'inscrit dans une logique de préservation des espaces naturels et des continuités écologiques (à travers la mise en place des trames vertes et bleues) du territoire. Si la place de la biodiversité dans l'élaboration de ces documents est de plus en plus importante (dès l'étape de diagnostic du territoire), elle reste encore insuffisante dans sa traduction par des mesures concrètes de préservation et par des choix d'aménagement et d'urbanisme respectueux. Ainsi, la consommation d'espaces naturels (N), agricoles (A) et forestiers (F) entre 2015 et 2020 a été de 3 560 ha/an au profit d'espaces urbanisés (tendance à la baisse au regard de la période 2009-2015).

Cette intégration encore trop faible de la biodiversité au sein des documents de planification peut s'expliquer par un manque de connaissance sur l'état de la biodiversité et sur les enjeux de sa protection au sein des territoires, mais également par les choix politiques des territoires en termes de préservation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Reconnaître les services rendus par les espaces naturels et les paysages et placer la biodiversité au cœur des stratégies d'aménagement favorisera à terme l'attractivité des territoires.

## DESCRIPTION

Cette action vise à favoriser l'intégration des enjeux de biodiversité dans les documents de planification : dès la phase de diagnostic du territoire, au cœur de la stratégie de territoire (Projet d'Aménagement Stratégique pour un SCoT) et jusqu'à la phase opérationnelle (Document d'Orientations et d'Objectifs pour un SCoT, traduction concrète et réglementaire des orientations du PADD dans le SCoT). Un enjeu important est l'application de la règle 33 du SRADDET relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les continuités écologiques du schéma, en les classant notamment en "Espaces de continuités écologiques" (article L. 113-29 et 30 du code de l'urbanisme).

Afin d'accompagner les collectivités locales dans l'intégration des enjeux de biodiversité au sein des documents de planification, il s'agira de mettre en réseau les acteurs des territoires pour :

### 1. Améliorer le partage des connaissances sur la biodiversité

Mutualiser ces connaissances et les rendre disponibles aux différentes échelles de territoires (au vu des superpositions/emboîtements des différents documents de planification existant sur un même territoire) (cf. fiches A3 et A4).

### 2. Expliquer, notamment aux décideurs et aux bureaux d'études, les enjeux de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (eau, sol), ainsi que les conséquences de l'artificialisation sur la biodiversité et les sols

Sensibiliser les élus et bureaux d'étude (cf. fiche D36) et faire connaître les outils de protection adaptés pour les documents d'urbanisme. 3 outils du PLU(i) issus du code de l'urbanisme seraient à mieux utiliser : zonage (N, A, indicé), ECE (Espace de Continuité Écologique), EBC (Espace Boisé Classé). Ils permettent de sécuriser le foncier et de proscrire ou de limiter les aménagements autorisés dans l'objectif du Zéro Artificialisation Nette en 2050 (cf. fiche B20).

## Élaborer des documents de planification mettant la biodiversité au cœur de la stratégie des territoires, notamment en constituant un réseau d'acteurs pour l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les SCoT et PLU(i)

### 3. Organiser l'intégration des enjeux de biodiversité dans les documents de planification

- Généraliser la réalisation de diagnostics de biodiversité, notamment sous la forme d'ABC en amont de l'établissement des documents d'urbanisme, et intégrer dans les documents d'urbanisme les projets locaux de reconquête de la biodiversité (cf. fiche B17).
- Partager et mettre en œuvre des méthodes d'évaluation environnementale (connaissance amont, prévention des atteintes à la biodiversité, suivi des résultats, mesures correctrices prévues) et adapter les orientations de projet, en particulier les objectifs de qualité paysagère. Inscrire les prescriptions dans les SAGE et les SCoT pour la réalisation obligatoire d'inventaires des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

### 4. Promouvoir l'approche fonctionnelle des milieux à protéger et l'associer aux pratiques de mise en projet du document de planification (cadre de vie, pratiques et usages, représentations, ...)

Exemple : favoriser l'usage des matériaux biosourcés est une manière de mettre en avant les services rendus par la nature.

### 5. Évaluer la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire

## VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Dans sa révision de PLU, Bordeaux Métropole prévoit 11 modifications afin d'intégrer les zones humides de l'aire urbaine. De plus, un rappel à la loi sur l'eau est prévu auprès des communes.
- La cellule technique ACE (Assistance Continuités Écologiques), portée par l'URCAUE, en lien avec les observatoires régionaux de connaissance (CBNSA, FAUNA, ...) et les chercheurs, a permis d'accompagner des collectivités locales dans l'élaboration de leurs documents de planification pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité locaux, sur la base des connaissances mobilisables (appui méthodologique et technique).

## RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Diminution des surfaces "Au" dans les documents d'urbanisme
- (Ind.) Augmentation des surfaces couvertes par des outils protecteurs du code de l'urbanisme (A, N, EBC, ECE, PEANP, ...) en-dehors des aires de protection forte
- (Ind.) Division par deux du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (2031)
- (Ind.) Augmentation du nombre de collectivités engagées dans un ABC
- (Ind.) Mise en place d'un groupe de travail et organisation d'au moins une réunion/un événement "planification et biodiversité" par an
- Cartographie locale des continuités écologiques (déclinaison des TVB et autres trames au niveau local)
- Partage au niveau régional de critères d'évaluation des documents de planification (réalisation d'un diagnostic écologique, participation de naturalistes locaux, évitement des plus forts enjeux à travers des zonages de protection, ...)
- Mise en place d'une gestion des données permettant de suivre le nombre de plans/programmes instruits et autorisés

## Élaborer des documents de planification mettant la biodiversité au cœur de la stratégie des territoires, notamment en constituant un réseau d'acteurs pour l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les SCoT et PLU(i)

### ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Région, DREAL
- **Porteurs de projets « types »** : Départements, Collectivités locales
- **Partenaires techniques** : URCAUE, Agences d'Urbanisme (AUDAP, A'urba), ARB, DREAL, CBN, GIP Littoral, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature, de la connaissance, de l'enseignement, agricoles, forestiers et socio-professionnels
- **Partenaires financiers potentiels** : EPCI, Départements

### DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- OFB : Dispositifs Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), Territoires Engagés pour la Nature (TEN)
- PNR Landes de Gascogne : "Guide pratique à l'usage des collectivités pour la mise en place de la TVB à l'échelle locale"
- SRADDET : Guide méthodologique continuités écologiques
- Outils de cartographie
- Animation du groupe de travail

### LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 2.1, 4,2) / Axe 4. Un pilotage orienté sur les résultats (mesure 11.1)
- **DSF** : Thème 8. Aménagement et évolution du littoral (action 15-AT-A02)
- **PRFB** : Axe 4. Partager les enjeux de politique forestière dans les territoires (fiche 35)
- **SDAGE AG** : Orientation A. Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire
- **SDAGE LB** : Orientation 8 A. Préserver et restaurer les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités
- **SNAP** : Objectif 4. Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires (mesure 10)
- **SRADDET** : Objectif 20. S'inspirer de la nature et de la connaissance de la biodiversité [...] / Objectif 41. Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin / Objectif 61. Renforcer la protection de la ressource forestière [...]
- **SRE** : Orientation 2. Contribuer à la prise en compte des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire et à la gestion des risques naturels (AO 1)

### ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au  
changement  
climatique



Attractivité  
& économie

